



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

9 rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 – Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

La France doit agir pour obtenir la libération de Mohammed El Sharif ancien responsable d'une clinique pour la santé mentale des enfants à Gaza

Mercredi 27 novembre, nous sommes sous le choc : notre ami et collègue psychologue pacifiste, que nous soutenons psychologiquement depuis plus d'un an, a été enlevé au Nord de Gaza, par des soldats israéliens équipés de tanks et des bulldozers. Cette information nous est parvenue par un groupe anglophone dont fait partie Rua Abbas, une journaliste de la BBC.

"Leur maison a été bombardée puis entourée par 10 chars israéliens et un bulldozer. Sur le chemin des chars, des snipers et des QuadCopters ont largué "des boîtes d'explosifs" sur eux. Tous les enfants pleuraient. Puis, ils sont venus et ont pris Mohammed et ses frères. Par la suite, ses frères ont été libérés mais Mohammed ne l'a pas été" a raconté cette journaliste.

Aux dernières nouvelles, Mohammed serait toujours vivant et en *"cours d'examen par l'armée israélienne"*. Depuis octobre 2023, Mohammed se réfugiait avec sa famille entre le Nord et le Sud de Gaza, essayant de trouver refuge, après la destruction de sa maison. Sa famille est invitée à déposer un dossier au Comité International de la Croix-Rouge (CICR) au sujet de sa disparition selon la procédure.

Cette stratégie qui consiste à enlever des Palestiniens, ici des humanitaires, là en Cisjordanie des étudiants ou des enseignants, est une pratique courante d'intimidation, d'humiliation et de peur généralisée, sans motif avéré sinon de réduire au silence des hommes et femmes qui luttent pacifiquement pour leur survie.

Cet enlèvement, comme tous les autres qu'ont subi de nombreux prisonniers Palestiniens depuis des années, témoigne d'une politique assumée d'arrestation injustifiée qui s'inscrit dans un contexte plus large que la Cour pénale internationale (CPI) qualifie de *"crimes contre l'humanité"*.

Nous demandons une large couverture dans les médias et que la France se positionne clairement pour que de telles pratiques cessent, que le respect de la condamnation et du mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale soient effectifs¹.

La France, patrie des droits de l'Homme, portera une responsabilité historique si elle n'agit pas pour le respect du droit international et la mise en oeuvre des décisions de la CPI.

Par ailleurs, le Mouvement de la Paix rappelle qu'il exige un cessez-le-feu immédiat et la libération de tous les otages Israéliens et de tous les prisonniers Palestiniens.

A Paris, le 4 décembre 2024

Le Mouvement de la Paix

¹ 26 novembre 2024 *Droit et prévention du crime* (ONU)

La décision de la Cour pénale internationale (CPI) d'émettre des mandats d'arrêt pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité contre le Premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou, l'ancien ministre de la Défense Yoav Gallant et le commandant du Hamas Mohammed Deif a suscité un vif intérêt pour la Cour et pour ce qui va suivre. Lien vers « *Mandats d'arrêt de la CPI contre des dirigeants d'Israël et du Hamas : quelle est la prochaine étape ?* » :

news.un.org/fr/story/2024/11/1150881